



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

### Dix-septième session

Vigo (Espagne), 25-29 novembre 2019

## TRAÇABILITÉ: TRAVAUX RÉCENTS DE LA FAO ET ÉTAPES FUTURES

### Résumé

Le présent document fait le point sur les activités de la FAO en matière de traçabilité dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, entreprises depuis la seizième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches (Busan, 2017), notamment sur les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, les rapports sur les travaux de recherche et l'établissement de partenariats avec des initiatives pertinentes.

### Suite que le Sous-Comité est invité à donner:

- Formuler des observations sur les travaux récents de la FAO en matière de traçabilité dans le domaine des pêches et de l'aquaculture;
- Fournir des informations sur les expériences pertinentes menées aux niveaux national, régional et interrégional en matière de traçabilité dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, notamment la présentation des politiques pertinentes et la conformité aux conditions liées aux marchés;
- Partager les expériences nationales sur les défis de la conformité aux exigences du marché en matière de traçabilité;
- Formuler des orientations concernant les activités futures de la FAO relatives au commerce, en particulier le renforcement des capacités au profit des pays en développement et du secteur artisanal;
- Noter les progrès réalisés, notamment les études pertinentes entreprises et la collaboration avec des organisations et initiatives internationales, et suggérer des mesures et des recommandations relatives aux travaux futurs de la FAO en matière de traçabilité.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



## CONTEXTE

1. La traçabilité du poisson et des produits de la pêche joue un rôle clé dans la vérification de l'intégrité d'une chaîne d'approvisionnement, afin de garantir la qualité et la sécurité sanitaire de ces produits, leur légalité ou leur provenance d'une pêcherie gérée de manière durable. Les gouvernements, les consommateurs et les divers acteurs de la chaîne de valeur sont de plus en plus conscients des avantages de la traçabilité. De nombreux pays ont introduit des mesures de traçabilité obligatoires, qui sont une manière explicite de faire appliquer les réglementations relatives à la sécurité sanitaire des aliments. Les mécanismes de traçabilité sont également essentiels au regard de plusieurs questions importantes liées aux marchés, telles que les programmes de documentation des prises pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) et l'évaluation de la filière de responsabilité dans la certification de la durabilité.

2. Depuis 2008, la traçabilité dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture fait partie intégrante des travaux du Comité des pêches de la FAO et de son Sous-Comité du commerce du poisson, qui ont reconnu que la traçabilité était une exigence de plus en plus présente dans le commerce international et que des efforts devraient être faits pour l'intégrer aux autres exigences, sous peine d'entraver inutilement le commerce. Par ailleurs, le Sous-Comité du commerce du poisson a suggéré que soient élaborées des directives relatives aux pratiques optimales en matière d'intégration de la traçabilité.

3. À sa douzième session (Buenos Aires, 2010), le Sous-Comité du commerce du poisson a examiné le projet de directives relatives aux pratiques optimales proposées par la FAO et a reconnu que les initiatives en matière de traçabilité étaient des outils utiles pour vérifier l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement. Les membres sont convenus que l'intégration des conditions liées à la traçabilité présentait des avantages et ont reconnu que les exigences en matière de sécurité des aliments différaient quelque peu de celles liées à la durabilité. Il a été convenu que la FAO devrait continuer à fournir une assistance technique aux pays qui mettent en œuvre des systèmes de traçabilité ou cherchent à les intégrer. Il a également été recommandé à la FAO de surveiller les progrès techniques et d'évaluer leur applicabilité aux systèmes de traçabilité.

4. À sa treizième session (Hyderabad, 2012), le Sous-Comité du commerce du poisson a demandé à la FAO de recenser les pratiques optimales touchant à divers aspects de la traçabilité et d'analyser les lacunes. Les principes sous-jacents des systèmes de traçabilité ont également été définis: ne pas créer d'obstacles inutiles au commerce, rechercher l'équivalence, tenir compte des risques, être fiables, simples, clairs et transparents. Le Sous-comité a décidé de convoquer une consultation d'experts pour appuyer l'élaboration de lignes directrices relatives aux pratiques optimales.

5. À sa quatorzième session (Bergen, 2014), le Sous-Comité du commerce du poisson a examiné le projet de directives sur les pratiques optimales en matière de traçabilité, sous l'angle de la sécurité sanitaire des aliments, de la durabilité et de la conformité aux réglementations. Certains membres ont exprimé des préoccupations quant à la présentation de ces directives au Comité des pêches et ont recommandé que les travaux futurs dans ce domaine soient axés sur la légalité du poisson. Il a également été mentionné que le projet de directives ne comportait aucune analyse des lacunes.

6. Suite aux recommandations précédentes, le Sous-Comité du commerce du poisson a examiné, à sa quinzième session (Agadir, 2016), le rapport contenant l'analyse des lacunes et des incohérences dans les normes de traçabilité pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture et a souligné son utilité aux fins de l'élaboration de programmes de documentation des prises et de sécurité sanitaire des aliments. Il a par ailleurs noté que la traçabilité tout au long de la chaîne de valeur, les systèmes de documentation des prises et d'autres mesures liées à l'accès aux marchés étaient des outils qui prévenaient l'entrée, sur les marchés nationaux et internationaux, de poissons capturés illicitement.

7. Le Sous-Comité s'est déclaré favorable aux mesures visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR, notamment les programmes de traçabilité et de documentation des prises, et a noté que ceux-ci ne devaient pas devenir des obstacles techniques au commerce (OTC) injustifiés. Il a également donné des informations sur les initiatives nationales destinées à mettre en œuvre ces mesures.

## **ACTIVITÉS RÉCENTES D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS MENÉES PAR LA FAO AUPRÈS DES PAYS MEMBRES EN MATIÈRE DE TRAÇABILITÉ DES PRODUITS DE LA MER**

8. Plusieurs ateliers et séminaires nationaux, régionaux et internationaux ont été organisés depuis la dernière session du Sous-Comité du commerce du poisson. Ils ont porté principalement sur le renforcement des capacités, la diffusion d'informations et les activités de formation organisées pour aider les Membres à renforcer leurs systèmes nationaux de traçabilité des produits de la mer.

### **Bonnes pratiques nationales et régionales en matière de traçabilité des produits de la mer en Afrique à l'appui de la lutte contre la pêche INDNR**

9. Reprenant la formule de l'atelier de renforcement des capacités tenu pour les pays asiatiques en 2016 à Kochi (Inde), la FAO a organisé un atelier régional sur les bonnes pratiques nationales et régionales en matière de traçabilité des produits de la mer en Afrique afin de lutter contre la pêche INDNR à Casablanca (Maroc), du 8 au 10 mai 2018. L'atelier a réuni des participants de différents ministères des gouvernements d'Afrique occidentale et orientale, ainsi que des représentants de la Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI) et de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT). Cette manifestation a permis de sensibiliser le public à ces questions et de dispenser une formation sur la traçabilité et les outils connexes de lutte contre la pêche INDNR. Elle a également incité les délégués à réfléchir aux points d'entrée de la chaîne d'approvisionnement pour le poisson et les produits de la pêche illégaux et aux moyens de renforcer les mesures destinées à corriger ces faiblesses. Durant l'atelier, les directives relatives aux bonnes pratiques de la FAO<sup>1</sup> sur les systèmes nationaux de traçabilité des produits de la mer ainsi que d'autres publications récentes de la FAO ont été distribuées participants en guise de matériel de formation<sup>2</sup>.

### **Séminaire international sur les chaînes de valeur durables pour les produits de la mer: traçabilité<sup>3</sup>**

10. La FAO a organisé un séminaire international sur les chaînes de valeur durables pour les produits de la mer, axé sur la traçabilité, à Shanghai (Chine) du 28 au 30 novembre 2018, avec le soutien financier de l'Université des océans de Shanghai. Parmi les participants figuraient des responsables gouvernementaux des secteurs de la pêche et du commerce des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que des représentants d'universités, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organes intergouvernementaux, notamment le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC). Ce séminaire a servi de plateforme aux participants pour aborder une variété de sujets pertinents aux chaînes de valeur des produits de la mer durables et aux applications de la traçabilité.

11. Au cours du débat final, les participants ont réaffirmé l'importance des travaux de la FAO, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation des initiatives et les activités de renforcement des capacités. À cet égard, les participants ont proposé et souligné les recommandations suivantes: a) l'élaboration d'un guide destiné à aider les Membres à mettre en œuvre ou à réviser les cadres réglementaires nationaux de traçabilité des produits de la mer, y compris une liste d'exigences minimales en matière de traçabilité le long des chaînes de valeur des produits de la mer; b) l'importance de la vérification des données pour résoudre les problèmes de transparence, d'enregistrement et de vérification des données, ainsi que pour soutenir l'interopérabilité; c) l'identification, la documentation et la diffusion des avantages et des mesures d'incitation en faveur de l'adoption de systèmes de traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer; d) un rôle plus actif de la FAO

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/3/I8795EN/i8795en.pdf>.

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/3/a-i8183e.pdf>; <http://www.fao.org/3/a-i5684e.pdf%202016>.

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/in-action/globefish/news-events/details-events/en/c/1174288/>.

dans la coordination des travaux mondiaux sur la traçabilité des pêches et de l'aquaculture et sa contribution constructive aux initiatives multipartites; enfin e) la poursuite des activités de renforcement des capacités techniques et d'appui technique déployées par la FAO auprès de ses États Membres désireux de mettre en place ou de consolider leur système national de traçabilité à des fins de lutte contre la pêche INDNR ou de la sécurité sanitaire des aliments.

### **Dialogue d'Agadir sur la traçabilité et la viabilité sociale dans les filières de la pêche et de l'aquaculture**

12. La traçabilité et la responsabilité sociale ont été abordées en marge de la cinquième édition du Salon Halieutis<sup>4</sup>, l'une des plus grandes expositions et conférences bisannuelles en Afrique, organisée par le Ministère marocain de l'agriculture, des pêches maritimes, des forêts, du développement rural et de l'eau. La «table ronde sur la traçabilité», qui s'est tenue à Agadir (Maroc) le 22 février 2019, a réuni des représentants de grosses entreprises du secteur, d'organisations professionnelles, d'organismes de réglementation, d'institutions régionales et d'organisations de promotion du commerce et de vente au détail, ainsi que de fabricants. Le débat a porté sur les pratiques actuelles et les conditions à remplir pour répondre aux besoins en matière de traçabilité sur les marchés nationaux et internationaux. Les participants ont partagé leurs expériences, recensé les défis et défini les actions prioritaires susceptibles d'améliorer les pratiques de traçabilité. L'importance des cadres réglementaires pour la mise au point, la mise en application, la surveillance continue et la vérification des systèmes de traçabilité a été dûment soulignée.

13. Dans la même veine que les conclusions du séminaire international de la FAO de 2018, les participants ont souligné que, pour relever les défis posés par la mise en œuvre et la mise à niveau des systèmes de traçabilité actuels, il faudrait: a) une sensibilisation aux avantages et mécanismes d'incitation liés à l'adoption de systèmes de traçabilité; b) la mobilisation d'efforts visant à harmoniser les normes de traçabilité du poisson et des produits de la pêche faisant l'objet d'un commerce national, régional et international; c) l'adoption d'approches axées sur la chaîne d'approvisionnement et la chaîne de valeur pour mieux organiser le secteur de la pêche, améliorer la coopération et la coordination entre les parties prenantes et faciliter la mise en œuvre de systèmes de traçabilité couvrant toute la chaîne; et d) la mise en place de systèmes de traçabilité intégrant toute la chaîne, fondés sur le lien entre des éléments de données clés et des identifiants uniques et spécifiant les opérations critiques de la chaîne aux fins du suivi.

### **Le projet UTF (Fonds fiduciaire unilatéral) de mise en place d'un système national de traçabilité pour la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer du Sultanat d'Oman**

14. Afin de renforcer les exigences en matière de sécurité sanitaire et de qualité des filières de produits de la mer «du filet à l'assiette» en Oman et de commencer à cerner les problèmes liés à la pêche INDNR, le Ministère de l'agriculture et des pêches a l'intention d'élaborer un projet en collaboration avec la FAO.

15. Le projet vise à mettre en œuvre un système complet de traçabilité numérique reposant sur des procédures claires de retrait et de rappel couvrant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. En prévision du projet d'assistance technique, la FAO a effectué une mission d'enquête et d'analyse préliminaire des lacunes en matière de conception de projets de traçabilité qui a permis de formuler des recommandations et de définir une proposition concernant les étapes suivantes. Le projet développera l'actuel partenariat stratégique entre le Sultanat d'Oman et la FAO et contribuera au cadre de programmation par pays, à la Vision nationale 2020 et à la Vision nationale 2040 pour les pêches et l'aquaculture. Le contact initial a été établi pour que les activités soient menées en étroite collaboration avec la Commission européenne pour les affaires maritimes et la pêche.

---

<sup>4</sup> <http://www.salonalhalieutis.com/fr/>.

## ÉTUDES RÉCENTES DE LA FAO EN MATIÈRE DE TRAÇABILITÉ DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

### **Traçabilité des produits de la mer à l'appui de la conformité des pêches: soutien aux pays pour l'élaboration de programmes de documentation des prises**

16. Un rapport sur la traçabilité des produits de la mer à l'appui la conformité des pêches et le soutien accordé aux pays pour l'élaboration de programmes de documentation des prises (*Seafood traceability for fisheries compliance: Country-level support for catch documentation schemes*)<sup>5</sup> a été publié à la fin de 2017 avec le soutien financier du Gouvernement japonais. Ce rapport examine la manière dont les chaînes d'approvisionnement des produits de la mer dans les États – côtiers, du pavillon, du port, des opérations de transformation ou du marché final – peuvent contribuer à optimiser l'efficacité des programmes de documentation des prises. L'accent est mis sur la traçabilité des envois de produits de la mer. Le rapport explore également d'autres mécanismes de conformité importants, autres que la traçabilité, et soutient la mise en œuvre efficace des programmes de documentation des prises au niveau des pays. Le rapport explique quels mécanismes de traçabilité sont intégrés dans les programmes de documentation des prises et quels types d'instruments de soutien supplémentaires doivent être fournis par les pays tout au long des chaînes d'approvisionnement des produits de la mer. L'étude conclut que les mécanismes traditionnels de surveillance, d'inspection et de sanction des pêches sont essentiels pour les États du pavillon, les États côtiers et les États du marché final, alors que des mécanismes efficaces de traçabilité au niveau des pays revêtent une importance particulière pour les États du port et ceux où les produits sont transformés.

### **Au-delà de la conformité à la réglementation: avantages de la traçabilité des produits de la mer et exemples de réussite**

17. La rédaction d'un document technique intitulé *Beyond regulatory compliance: Seafood traceability benefits and success cases*, financée par le Gouvernement japonais est en cours. Cette étude a pour objet de définir et d'analyser les avantages de la traçabilité des pêches et de l'aquaculture en plus de la conformité aux réglementations, tels que l'amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la facilitation de l'accès au marché et l'atténuation des risques. Il examinera et analysera les informations relatives aux normes de traçabilité existantes pour remplir les divers objectifs propres au secteur, notamment les normes et directives internationales, les normes réglementaires et les normes non réglementaires. Les cas de réussite au niveau régional seront incorporés et analysés. Ce document technique présentera la traçabilité sous différents angles et permettra de mieux illustrer la nécessité de mettre en place des systèmes de traçabilité dans les entreprises. Il recensera également les mesures d'incitation déjà adoptées par les pouvoirs publics ou les associations du secteur dans le but de favoriser la mise en place de ces systèmes.

### **Application de la technologie des chaînes de blocs au développement des chaînes de valeur des produits de la mer**

18. La FAO a publié de nombreuses études et rapports sur l'application de la technologie des chaînes de blocs dans le secteur agricole, mais aucune dans les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture. À cet égard, un prochain rapport fournira une vue d'ensemble de la manière dont cette nouvelle technologie a été utilisée dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture dans le monde. Le rapport passera en revue et analysera les applications de la technologie des chaînes de blocs et leurs atouts dans les chaînes de valeur des pêches et de l'aquaculture, en mettant l'accent sur les avantages concurrentiels d'une action favorisant la traçabilité, la transparence, l'absence de fraude, ainsi que l'intégrité et la sécurité sanitaire des aliments. Le rapport rassemblera également des informations concernant l'incidence du recours aux chaînes de blocs sur les politiques publiques et le commerce, ainsi

---

<sup>5</sup> <http://www.fao.org/3/a-i8183e.pdf>.

que des recommandations de politique générale à l'intention des gouvernements et des organisations internationales.

## **COLLABORATION ET TRAVAUX DE LA FAO AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES**

### **Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer**

19. Le Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer est un forum international entre entreprises (*business-to-business*), destiné à élaborer des directives volontaires mondiales pour une traçabilité interopérable des produits de la mer. Ce dialogue a été lancé en 2017 par le secteur avec la participation de 61 de ses membres.

20. Son objectif est de produire un cadre mondial harmonisé de traçabilité des produits de la mer, fondé sur quatre piliers: 1) des éléments de données clés internationalement reconnus généralement associés aux produits de la mer; 2) des spécifications techniques applicables aux systèmes de traçabilité interopérables, ainsi que des dispositifs juridiques et commerciaux harmonisés, facilitant l'échange d'informations entre les entreprises; 3) des références convenues au niveau international pour vérifier la validité des données; et 4) l'harmonisation des réglementations nationales en matière de conformité, pour réduire la charge des entreprises. Le Dialogue mondial s'articule autour de trois groupes de travail. Le premier groupe de travail se concentre sur la définition, l'alignement et la vérification des éléments de données clés; le deuxième groupe de travail est centré sur l'architecture et les pratiques informatiques, ainsi que sur les processus d'accès aux données et leur sécurité; enfin, le troisième groupe de travail traite de l'alignement des politiques et des réglementations.

21. Depuis le début de 2019, la FAO a rejoint de Groupe consultatif du Dialogue et bénéficie de mises à jour périodiques sur les progrès réalisés, ce qui lui permet de fournir des conseils et d'assister aux réunions.

### **Organisation internationale de normalisation**

22. Au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Comité technique sur les pêches et l'aquaculture (ISO/TC 234) compte 22 pays membres et 27 pays observateurs, ainsi que dix organisations de liaison, dont la FAO. Le Comité technique vise la mise en œuvre de la normalisation dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, y compris, sans y être limité, la terminologie, les spécifications techniques relatives à l'équipement et à son fonctionnement, la caractérisation des sites d'aquaculture et le maintien des conditions physiques, chimiques et biologiques qui conviennent, la surveillance environnementale, les rapports d'essai, la traçabilité et l'élimination des déchets.

23. Dans le domaine de la traçabilité, huit normes ont été élaborées. Elles contiennent des spécifications sur les informations à enregistrer mais n'abordent pas les échanges d'informations le long de la chaîne de valeur. La FAO continue de participer aux réunions du Comité technique pour étudier la manière dont les parties prenantes pourraient introduire, améliorer et appliquer les normes existantes et la traçabilité de l'ensemble de la chaîne logistique, tout en assurant une coordination plus efficace avec les activités en cours au sein de l'Organisation.